



# **TABLEAU DES FRAIS 2009-2010**

**\* modifications applicables  
au 1<sup>ER</sup> avril 2009**

## 1. Frais d'affiliation

---

Association régionale de soccer (ARS)	100\$
Membres associés	100\$
- Fédération québécoise du sport étudiant (FQSE)	
- Club professionnel (Impact)	
- Centre de soccer	

## 2. Cautionnement

---

Pour une ligue provinciale	1,000\$ / regroupement (par regroupement : senior masculin, juvénile masculin et soccer féminin)
Pour la Coupe du Québec	
- dépôt de bonne conduite	300\$ / pour un an
- indemnité pour club lésé	100\$
Pour une Association régionale suspendue et/ou expulsée :	à déterminer par le CA

## 3. Enregistrement des joueurs / arbitres / personnel cadre

---

Joueurs :		
-amateur		compris au protocole
-professionnel national		selon la tarification de l'ACS
-professionnel provincial		75\$
(validation par la FÉDÉRATION avec contrat type dûment complété)		
Arbitres :		
-régional		au prorata du membership
-provincial		25\$
-nominé national, national et FIFA		75\$ (ACS)
Personnel cadre :		
-arbitre national		100\$
-arbitre (directeur de cours)		50\$
-arbitre (évaluateur provincial)		50\$
-arbitre (évaluateur nommé national et FIFA)		150\$

## 4. Réinsertion amateur

---

150\$ (ACS : 100\$ FÉDÉRATION : 50\$)

## 5. Discipline

---

Frais de plainte	100\$
Frais d'audition	125\$ (individu) 250\$ (organisme)
Frais d'appel FÉDÉRATION	300\$ (chèque certifié)
Frais d'appel ACS	1,000\$ + frais (chèque certifié à l'ACS)
Frais de révision (demande de pardon du président)	150\$
<b>MODIFIÉ CA 30 NOVEMBRE 2008</b>	

## 6. Indemnités de préformation

---

### 6.1- JOUEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

Les coûts de préformation qui suivent sont applicables seulement pour les joueurs amateurs qui ont joué leur soccer juvénile au Québec et qui s'inscrivent avec une équipe professionnelle évoluant au Québec :

- A) Pour chaque année où le joueur a joué son soccer juvénile au Québec jusqu'à un maximum de dix (10) ans :
- |                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| a. Équipe pro Division I (MLS)       | 150\$ |
| b. Équipe pro Division II (A-League) | 75\$  |
| c. Équipe pro Division III (CSL)     | 50\$  |
- B) Pour les joueurs qui ont évolué au niveau juvénile au Québec moins de quatre (4) ans, les montants fixes suivants seront attribués :
- |                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| a. Équipe pro Division I (MLS)       | 500\$ |
| b. Équipe pro Division II (A-League) | 250\$ |
| c. Équipe pro Division III (CSL)     | 175\$ |
- C) En plus des montants indiqués aux points A) et B), une équipe doit payer 100\$ pour chaque année où le joueur a fait partie d'une équipe du Québec au niveau juvénile

### 6.2- JOUEURS AMATEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE AMATEURE

Les frais de préformation exigibles pour les joueurs & joueuses étant accueillis par un autre club et payables au club d'origine seront :

- en AAA : un montant de 150\$ pour chaque année que le joueur a passé en AAA et un montant de 150\$ pour chaque année où le joueur a été membre du programme des Équipes du Québec
- en AA : un montant de 100\$ pour chaque année que le joueur a passé en AA

Les modalités d'application des indemnités de préformation sont définies dans les Règles de fonctionnement de la Fédération.

## 7. Permis de voyage

---

Toute demande de permis de voyage par équipe doit parvenir au moins trente (30) jours avant la date demandée à la Fédération pour un permis au Canada et aux États-Unis. Toute demande de permis international doit parvenir à la Fédération au moins soixante (60) jours avant la date demandée

Frais de permis de voyage :

au Canada	50\$	
aux États-Unis	75\$	
International	200\$	(ACS:100\$ FÉDÉRATION: 100\$)

Frais de retard :

Canada	20\$	par semaine de retard
États-Unis	50\$	+ 20\$ par semaine de retard
International	200\$	+ 20\$ par semaine de retard

## 8. Tournois

---

Tournoi / Rencontre soccer extérieur	FRAIS 2008-2009	FRAIS 2009-2010
International	200\$ + 55\$/équipe	200\$ + 55\$/équipe
National	75\$ + 50\$/équipe	75\$ + 50\$/équipe
Provincial	75\$ + 50\$/équipe	75\$ + 50\$/équipe
Festival	40\$ + 35\$/équipe	40\$ + 35\$/équipe

Tournoi / Rencontre soccer intérieur	FRAIS 2008-2009	FRAIS 2009-2010
International	100\$ + 25\$/équipe	100\$ + 25\$/équipe
National	20\$ + 20\$/équipe	20\$ + 20\$/équipe
Provincial	20\$ + 20\$/équipe	20\$ + 20\$/équipe
Festival		

**NOTE :** la date de réception de la demande de sanction déterminera le montant des frais à payer dans l'année en cours

Frais de retard	100\$ + 25\$ par semaine de retard
Frais d'annulation	100\$
Non respect des normes	250\$ par infraction

## 9. Protêt

---

Dépôt de 200\$ (chèque certifié) avec la demande

## 10. Certificat de transfert international

---

- joueur non amateur ou professionnel venant au Canada	300\$ (ACS 200\$ / FSQ 100\$)
- joueur amateur venant au Canada	75\$ (ACS)

## 11. Taux d'intérêt sur factures en retard

---

12% par année

Une pénalité de 50\$ par semaine de retard sera applicable pour le non respect des délais sous réserve de celles déjà prévues dans ce Tableau des Frais et/ou dans les Règlements généraux de la Fédération

## 12. Tarification arbitrage

---

(ARB = arbitre / AA = assistant-arbitre)

### FORMAT AAA

	2007 ARB / AA	2008 ARB / AA	2009 ARB / AA	2010 ARB / AA	2011 ARB / AA
Senior & Universitaire	59\$ / 35\$	61\$ / 36\$	61\$ / 38\$	63\$ / 41\$	63\$ / 41\$
U18 & Collégial	53\$ / 34\$	55\$ / 35\$	55\$ / 36\$	57\$ / 38\$	57\$ / 38\$
U16	40\$ / 31\$	41\$ / 32\$	44\$ / 33\$	47\$ / 35\$	47\$ / 35\$
U14	36\$ / 28\$	37\$ / 29\$	37\$ / 29\$	40\$ / 30\$	40\$ / 30\$

**MODIFIÉ CA 30 NOVEMBRE 2008**

### 13. Frais administratifs

---

- Pour tout chèque retourné	25\$
- Frais de réintégration d'un club ou individu qui a été suspendu après 90 jours pour non-paiement de facture	125\$

### 14. Allocation des repas

---

L'allocation accordée (perdiem) pour une journée est de 50\$ et est réparti comme suit :

déjeuner	10\$
dîner	15\$
souper	25\$

### 15. Kilométrage

---

Selon les politiques en vigueur 0,40\$ du kilomètre pour les membres du comité exécutif, le personnel, les membres du conseil d'administration et les présidents d'ARS membres d'un comité de la Fédération pour tout déplacement excédent 25 kilomètres.

**MODIFIÉ CA 30 NOVEMBRE 2008**

### 16. Frais de stages

---

Toute demande de stage doit être parvenue à la Fédération au moins trente (30) jours avant la date demandée, sur le formulaire prescrit

- **NOTE** : La région se verra facturer un montant additionnel de 60\$ par participant (35\$ + 25\$) au-delà du nombre maximum de 20 participants

#### 16.1 Stages - Entraîneurs

. Entraîneur – animateur enfants (8h)	650\$ pour 12 participants + 35\$ / personne additionnelle (740,68\$ avec taxes)
. Entraîneur – animateur jeunes (14h)	750\$ pour 12 participants + 35\$ / personne additionnelle (854,62\$ avec taxes)
. Entraîneur – animateur senior (14h)	750\$ pour 12 participants + 35\$ / personne additionnelle (854,62\$ avec taxes)

Inscriptions individuelles selon les procédures prévues pour chacun de ces stages

. DEP	320\$ par participant (361,20\$ avec taxes) 75\$ réévaluation (85,46\$ avec taxes) <i>* voir politiques &amp; procédures particulières à ces stages</i> <b><u>MODIFIÉ CA 30 NOVEMBRE 2008</u></b>
-------	--

. Licence B provinciale et nationale	575\$ par participant (649,03\$ avec taxes)
--------------------------------------	---

#### 16.2 Stages Arbitres

- **NOTE** : La région se verra facturer un montant additionnel de 40 \$ par participant (15\$ + 25\$) au-delà du nombre maximum de 25 participants

Formation	700\$ pour 12 personnes + 15\$/par personne additionnelle
Promotion 3-2,2-1 et 1 à National	65\$ / participant
Évaluateurs et instructeurs préparatoire	65\$ / participant
Évaluateurs et instructeurs provinciaux	75\$ / participant

### 16.3 Matériel arbitres

Manuel d'entraîneur niveau 1, 2 et 3	30\$ / volume
Ensemble pour arbitre : (Écussons, carnet de note, cartons jaune et rouge & manuel Loi du Jeu)	15\$ / ensemble

### 16.4 Annulation de stage

Annulation le jour même du stage	200 \$
Annulation 7 jours avant le stage	100 \$

### 16.5 Montant compensatoire au directeur de cours

Annulation le jour même du stage	100 \$
Annulation 7 jours avant le stage	50 \$

## 17. Frais pour services techniques sur demande

---

- . 200\$ / ½ jour (bloc de 3 heures)
- . 400\$ / jour (2 blocs de 3 heures)
- + frais de déplacement et de séjour

## 18. Pénalités de retard

---

### 18.1 Frais de retard pour tout document remis en retard :

- Une amende automatique de 100\$ et par la suite, 20\$ par semaine de retard

### 18.2 Frais de retard pour tout document remis en retard dans le cadre de la réglementation touchant les membres en règle :

- bordereaux d'affiliation des clubs & regroupements (15 avril/1<sup>ER</sup> juin)
- bordereau d'affiliation de l'ARS (31 mars)
- copie de la charte et des Règlements généraux à jour (31 mars)
- protocole et chèques (31 mars)
- copie du procès-verbal de la dernière AGA (31 mars)
- copie des États financiers de l'ARS (31 mars)
- rapport du registraire (31 octobre)
- Une amende automatique de 250\$ et par la suite, 500\$ par mois de retard pour les 3 premiers mois et 2,000\$ après le 4<sup>E</sup> mois et subséquents (ARTICLE#55 RG)

---

**TABLEAU COMPLÉMENTAIRE  
FRAIS RELIÉS À DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES  
DE LA FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC**

---

19. Frais reliés à une demande d'équivalence de qualification d'entraîneur

---

Entraîneur-animateur enfants	60\$
Entraîneur-animateur jeunes	65\$
Entraîneur-animateur seniors	75\$
Entraîneur-animateur formé	120\$
DEP	150\$

- NOTE : les frais d'équivalence comprennent le coût du manuel

20. Frais d'arbitrage pour toutes les compétitions sous la juridiction de la FÉDÉRATION y compris la FQSE

---

**FRAIS D'ASSIGNATION**

Par match assigné	10\$
Par changement de match de moins de 45 jours de la date cédulée	100\$

- NOTE : Pour les ligues provinciales tous les matchs seniors, même hors-concours, doivent être appointés par l'assignateur provincial

**PÉNALITÉS POUR MANQUEMENT**

Retour d'assignation (une ou plusieurs)

La première fois	50\$
La deuxième fois	75\$
La troisième fois	100\$

Feuille de match ou rapport incomplet

La première fois	50\$
La deuxième fois	75\$
La troisième fois	100\$

Rapport et feuille de match postés en retard (après 48 heures suivant le match)

La première fois	50\$
La deuxième fois	75\$
La troisième fois	100\$

Retard de plus de cinq (5) minutes à un match

Le premier retard	50\$
Le deuxième retard	75\$
Le troisième retard	100\$

Absence d'un arbitre régulièrement assigné à un match

Première offense	100\$
Deuxième offense	200\$

Rapport de participation des officiels non soumis

La première offense	25\$
La deuxième offense	50\$
La troisième offense	75\$

## 21. Évaluation d'arbitres

Chacune des évaluations	50\$ par match
Honoraires de l'évaluateur	45\$ par match

### Absence d'un évaluateur :

Première fois	50\$
Deuxième fois	75\$
Troisième fois	100\$

## 22. Honoraires des directeurs de cours

<u>Entraîneurs</u>	<u>2007-2008</u>	<u>2008-2009</u>	<u>2009-2010</u>
Entraîneur – animateur enfants (8h)	135\$	155\$	175\$
Entraîneur – animateur jeunes (16h)	275\$	320\$	360\$
Entraîneur – animateur senior (16h)	275\$	320\$	360\$
DEP	30\$ l'heure		
DEP - évaluation	25\$ par participant évaluateur principal		
	15\$ par participant évaluateur adjoint		
DEP – tutorat	100\$ par participant		
Licence B – partie I	40\$ l'heure		
Licence B – partie II	40\$ l'heure		
<u>Arbitres</u>	<u>2007-2008</u>	<u>2008-2009</u>	<u>2009-2010</u>
Formation (16h)	275\$	320\$	360\$
Promotion (1 instructeur)	300\$		
Promotion (2 instructeurs)	400\$		
Évaluateurs et instructeurs régionaux	275\$		
Évaluateurs et instructeurs provinciaux	300\$ (1 instructeur)		
Évaluateurs et instructeurs provinciaux	400\$ (2 instructeurs)		
Évaluateur programme de développement	150\$ par jour		

### **MODIFIÉ CA 30 NOVEMBRE 2008**

- **NOTE 1 :** Des frais de déplacements seront remboursés aux directeurs de cours dont le lieu de résidence est à plus de 50 kilomètres du stage (à l'aller). 50% des frais seront assumés par la région (ARS)
- **NOTE 2 :** Un montant de 10\$ prélevés sur les frais additionnels de 25\$ facturés aux régions au-delà du nombre de 20 participants mais pour au maximum 25 participants (point #16) seront versés au directeur de cours pour les stages d'arbitres et d'entraîneurs

## 23. Déplacements

L'indemnité suivante sera versée pour le déplacement des joueurs, entraîneurs et personnel des programmes techniques de la Fédération (Équipes du Québec, Sport-Études/Centre national de Haute-Performance, Jeux techniques, camps de détection ...) ainsi que pour le déplacement des arbitres. Cette indemnité sera également versée aux membres des comités et pour toute autre personne n'étant pas spécifiquement mentionnée à l'article 15. Pour les programmes techniques, chaque véhicule pourra compter un nombre de quatre (4) personnes. Lorsque le nombre d'individus se déplaçant excédera quatre (4), un véhicule de plus sera autorisé et aura donc droit à l'indemnité de 25\$ par distance de 100 kilomètres (0,25\$ du kilomètre).

### **MODIFIÉ CA 30 NOVEMBRE 2008**